



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 19 juin 2023 à 20h15

Monsieur Philippe Juvet, président ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022
3. Comptes 2022
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

1. Appel

Sont présents : Philippe Juvet (PJ), Jérôme Gyseler (JG), Fabien Pétremand (FP), René Grandjean (RG) Gaël Buchs (GB), Benoit Erb (BE), Lise Huguenin (LH), Yvan Perrin (YP)

Sont excusés : Roger Buchs, Damien Walther et Fabien Gyseler

Le Conseil communal est présent in corpore.

2. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes : Philippe Juvet ouvre la séance et non le vice-président. René Grandjean était présent.

3. Comptes 2022

Dans le compte des déchets, GB relève qu'il y a un déficit. LP explique que selon la loi en vigueur, 20% des frais doivent être financés par l'impôt.

JG est surpris du commentaire relatif au nombre d'habitants qui justifie l'augmentation des impôts. PRP répond qu'il y en a 20 de plus par rapport à l'année 2020.

GB demande une précision quant au patrimoine réévalué ? NA explique que certains immeubles étaient évalués trop hauts et d'autres trop bas. Ce n'est qu'opération comptable car cela ne génère pas de liquidités. Toutefois, le déficit passe de Fr. 300'000.00 à un montant de Fr. 55'000.00.

NA explique également l'initiative qui a été signée et on attend le résultat qui se discute entre l'ACN et le Conseil d'Etat. Cela ne suffira pas à couvrir le déficit de 300'000.--. NA donne quelques indications sur les indicateurs financiers. Il relève que les banques ne se basent pas sur ces indicateurs pour prêter ou non de l'argent aux communes.

NA explique qu'un emprunt se terminait, le Conseil communal s'en réjouissait car il pensait pouvoir trouver un taux plus bas. Or, il y a eu l'augmentation des taux et ce ne sera pas le cas. L'emprunt a été conclu à 2.31. Il précise que le Conseil communal est déjà soulagé que les banques acceptent encore d'accorder des prêts.

YP relève que certaines communes ont encore une bonne santé financière, mais il faut se concentrer sur notre Commune.

Quelles sont les solutions demande GB ? LP répond qu'on espère toujours pouvoir vendre nos terrains tant pour des villas que des terrains industriels. Au niveau des impôts des entreprises, le Conseil communal a tenté de savoir ce qu'on pouvait faire mais le Conseil communal n'a pas le droit de savoir ce qu'il se passe. NA explique qu'en mai 2022, il a été décidé, d'entente avec l'ACN et la CDC finances, que les Communes ne seraient plus autorités fiscales. Par conséquent, nous n'avons plus de connaissance de la situation.

PHJ avec la votation de ce week-end, la situation des impôts entreprises va-t-elle s'améliorer ?

LP répond qu'il faut attendre de connaître la manière de répartir avec le canton. On attend également le projet éolien qui engendrera une rentrée fiscale. Il est difficile de trouver des solutions dit LP. Ce résultat 2022, est exceptionnel et ne se reconduira pas. NA, explique qu'il y a aussi une mutualisation et par conséquent, une répartition au nombre d'emplois du pot commun cantonal. Idem pour les impôts sur les frontaliers. L'autre solution, prévoir une augmentation d'impôts mais il faudrait au moins 20 points donc ce n'est pas réaliste.

Sur ce que l'on touche, il y a 75% qui repart au canton relève NA. Nos communes voisines ne vont pas mieux.

JG, sur les amortissements, pourquoi le trottoir des Tattets figure encore ? NA c'est un taux légal qu'on doit respecter.

YP demande à quoi servent le RUN et ARVT ? LP précise qu'actuellement c'est objectif NE. YP relève que nous finançons une association dont on ne sait pas trop ce qu'elle fait si ce n'est à financer une autre association qui sert à on ne sait pas quoi ! LP répond que c'est une exigence cantonale. WG explique qu'il y a des soutiens par exemple pour le circuit des Fées afin de trouver des synergies et il y a un soutien administratif. NA, il y a un programme de co-voiturage. LH demande à quoi consiste ce programme ? WG explique qu'il y a une plateforme et une enquête a été réalisée dans les entreprises dit WG. Les entreprises du Vallon financent également ce co-voiturage alors qu'avant c'était objectif NE. LP précise qu'il y a 4 cars qui viennent à Buttet par exemple. AP précise que, pour les résidents suisses, les entreprises financent les abonnements de transports publics.

YP relève qu'il faut se poser la question de l'utilité même si cela représente un petit montant. Il relève également le cas de l'ACN qui accepte la décision relative aux impôts sur les personnes morales. Il faut réfléchir à toutes ces associations si on doit vraiment les conserver car si elles ne servent à rien, il faut les stopper.

LP relève que c'est une solution que de se retirer des organisations cantonales, toutefois, on ne pourra plus faire part de nos désapprobations si on n'en fait plus partie. YP, le canton nous entend mais ne nous écoute pas.

AP explique plus en détails, le dossier des charges géo-topographiques et des difficultés liées aux répartitions. Le canton en garde le maximum.

NA explique qu'il y a un réel problème de charges cantonales et tant qu'on ne peut pas résoudre cela, le problème financier pour les communes subsistera.

LP relève que même si le CC est milicien, c'est déconcertant de voir que certains conseillers communaux professionnels n'ont pas plus de poids.

NA, il n'y a plus de double mandat au Grand Conseil donc les conseillers communaux ne sont plus représentés lors de décisions. Il n'y a plus de lien.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui demande au Conseil général d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité

4. Informations du Conseil communal

LP donne quelques dates :

- 30 juin 2023, cinéma plein air
- 20 août 2023, pique-nique des autorités.
- 13 septembre 2023, la course des aînés.

Les travaux au cimetière sont quasi terminés et la population a bien réagi.

Hôtel de la Poste

NA explique que le CC a dû se résoudre à résilier le bail de manière anticipée.

1. La gérante a cessé de payer le loyer dès septembre 2022.
2. A mi-décembre, une lettre a été envoyée pour exiger une dernière fois le paiement des arriérés
3. Proposition de résilier le bail de manière anticipée, la gérante ne répond pas.
4. Mise en demeure avec un délai d'un mois pour le paiement des loyers arriérés.
5. Fin de bail anticipé pour le 31.05.2023.
6. Procédure d'expulsion avec un avocat
7. Procédure de saisie d'inventaire à l'Office des poursuites.

LH relève qu'il n'est donc pas possible de louer actuellement ?

Plusieurs articles ont déjà paru dans les journaux et pour l'instant on ne peut pas entrer dans le bâtiment, donc il faut attendre la décision de justice. JG s'inquiète du fait qu'elle peut partir avec tout le matériel ?

LP répond par la négative car il y a des listes et déjà des saisies en cours. Par conséquent elle ne peut pas tout prendre.

Il explique que, tant d'administratrice que LP ou NA, ont tenté de la joindre ou de la convoquer sans succès. On voulait qu'elle nous autorise à rechercher quelqu'un mais on ne pouvait pas résilier sans procédure juridique.

JG estime qu'on devrait changer les cylindres. LP explique que ce n'est pas possible tant qu'elle est dedans car c'est une violation de domicile. Une fois la procédure d'expulsion terminée alors on pourra vider ses affaires privées, on devra les mettre dans un garde meuble.

LH relève que c'est une perte pour les loyers. NA explique qu'il faut attendre de voir comment les poursuites vont pouvoir réagir.

LP relève que c'est une société qui a son siège social au canton de VD. On a avisé les poursuites qu'on ne peut pas louer et qu'il faut avancer dans ce dossier. On attend la date d'expulsion. Malgré tout, des articles ont déjà paru dans le Courrier du Val-de-Travers, Arcinfo, Le journal le Ô et Gastrosuisse.

LH demande qui prend les décisions lors du recrutement ? C'est le conseil communal qui décide dit LP. Toutefois, nous n'avons eu qu'une seule offre et finalement, après étude, la personne a retiré son offre.

NA relève que ce n'est pas le Conseil communal qui ne veut pas communiquer mais comme un avocat est mandaté, il est difficile de donner des informations. Il faut un avis juridique pour déterminer ce qui peut être divulgué sans pour autant retarder les procédures.

YP estime qu'une communication globale au niveau de la population est nécessaire, juste pour informer que le conseil communal travaille sur le dossier et qu'il y a des difficultés que le conseil doit régler. Un projet pourrait être rédigé et soumis à l'avocat. LP relève que des personnes sont déjà venues se renseigner auprès du conseil communal. NA explique qu'il a préféré informer les membres du Conseil général avant un tous-ménages à la population. Il précise que le conseil communal ne pouvait réagir que dès la semaine passée.

5. Divers

GB demande à quoi en est l'extinction de l'éclairage public ? LP explique que l'extinction sera pérennisée. Comme des frais ont été engagés pour pouvoir éteindre, la décision a été prise de laisser éteint de 23h00 à 6h00 définitivement. De plus, le Conseil d'Etat a prolongé la décision de continuer à supprimer l'éclairage pour les passages à piétons. Donc pour l'instant tout est légal. Si ça devait changer alors il faudra modifier en plaçant des lampadaires solaires ou mixte sur les passages piétons. Le CC n'a pas eu de retours négatifs par rapport à cet éclairage. NA explique que cela représente une économie d'env. Fr. 5'000.--.

JG explique qu'il trouve dangereux les places de parc vers la boucherie.

LP répond que ce dossier est discuté dans le cadre du projet de la route cantonale. Ces places sont occupées par le groupe Richemont lorsque des cours sont donnés dans le bâtiment en dessus de la cantine. On devra aussi revoir les arrêts de bus donc tout est encore à l'étude. Il y aura éventuellement une zone 30. Les quais pour les transports publics doivent avoir 8 m au niveau fédéral mais le canton a décidé de prévoir 10 m. le Conseil communal a décidé de prévoir 8 m et de renoncer à la subvention cantonale. Ce mode de faire sera moins onéreux. LP relève que le passage piétons près de la boucherie a dû être supprimé car il était trop dangereux.

LP précise que la réfection de la route cantonale est prévue pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance

Séance levée à 21h45

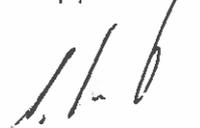
La Côte-aux-Fées, le 19 juin 2023/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet



Fabien Pétremand

